

Le Royaume-Uni installe la reconnaissance faciale dans les cantines



[Source : francesoir.fr]

Au Royaume-Uni, neuf écoles ont mis en place le paiement biométrique pour accéder aux services de la cantine. Un dispositif associé à un logiciel scanne le visage des enfants pour vérifier que le paiement de la cantine est en règle. L'enfant est ensuite admis ou rejeté de la salle de la cantine ! Cette procédure, de plus en plus répandue dans le monde pour payer des services publics, a attiré l'attention de plusieurs associations défenseurs des droits et libertés qui jugent ce système superflu, et dangereux pour la protection des données personnelles.

Une volonté des cantines de rendre l'entrée plus hygiénique et plus rapide

Selon les écoles concernées, situées dans la région du North Ayrshire en Écosse, l'utilisation de cette technologie est plus rapide et plus hygiénique que d'accepter des paiements à l'aide de cartes ou de scanners d'empreintes digitales. Cela "permet un service de déjeuner plus rapide tout en supprimant tout contact au point de vente », explique un dépliant distribué aux parents par les écoles. Selon David Swanston, directeur général de la société responsable de l'installation de la technologie, la reconnaissance faciale réduirait le temps de paiement par élève à cinq secondes en moyenne. Les parents doivent autoriser les enfants à utiliser la technologie de reconnaissance faciale et peuvent s'y opposer s'ils ne sont pas intéressés. Selon le conseil du North Ayrshire, cité par le média britannique Financial Times, 97 % des enfants ou des parents ont consenti à être inscrits. Mais, certains parents pensent que la décision de leurs enfants a été influencée par la pression de leurs camarades.*closevolume_off*

Une technologie superflue dans les écoles

Pour Ella Jakubowska, conseillère politique à European Digital Rights, l'utilisation de la reconnaissance faciale dans les écoles est « manifestation inutile ». Sa position est partagée par Silkie Carlo du groupe de campagne britannique Big Brother Watch. Selon elle, « cela normalise les contrôles d'identité biométriques pour quelque chose de

banal ». Pour les militants, cette décision montre comment le Brexit est une occasion pour le Royaume de s'écarter des normes strictes de la protection des données de l'UE. « Les autorités françaises et suédoises ont interdit l'utilisation de la reconnaissance faciale dans les écoles pour protéger les enfants de technologies plus invasives que nécessaires. Notre régulateur, l'ICO, doit faire de même », a déclaré Jen Persson, directrice de Defend Digital Me, une organisation à but non lucratif.

Devons-nous laisser les machines prendre la responsabilité de décider de l'entrée à la cantine d'un enfant ?

Les enfants ne sont pas responsables de la gestion économique de leurs parents, et les priver des repas est une question trop sensible pour laisser les machines décider. Cependant, les décisions humaines ne sont pas toujours plus judicieuses que celles des machines. Le 9 septembre dernier, un enfant de sept ans était raccompagné chez lui par la police en Gironde, car sa famille était débitrice de 800 euros. La faute à l'implémentation de systèmes numériques de gestion de la cantine, qui a obligé à des parents à faire face à des retards de trois mois après la prise des repas, faisant monter les factures à des sommes plus difficiles à régler.

Auteur(s): FranceSoir